L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 MAI 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 10 MAI 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par E. Curtis, au No 202 avenue de l'Esplanade, meubles d'art, ornements, tableaux, etc.

Par Henry Stern & Cie.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal: Un assortiment complet de Bottes et Souliers.

LE PROCÈS RAVACHOL, A PARIS.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE—AUDIENCE DU 26 AVRIL.

Onze heures sept minutes. On n'a pas encore sauté.

La Cour entre à l'audience, présidée par M. le conseiller Guès.

Au banc du ministère public, M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire.

A celui de la défense, Mes Lagasse, Deschamps, Fourcade, Eugène Crémieux et Henri Robert, avocats des accusés.

Ravachol est introduit. Il s'avance la tête haute, l'œil assuré et gouailleur et jette aussitôt un regard curieux sur la salle. Il a fait un bout de toilette, il est rasé de frais; ses cheveux se sont soumis au peigne; une redingote en drap noir toute neuve, un faux col et une cravate noire achèvent de le transformer.

Peu de choses à dire des quatre comparses, de Kœnigstein, Simon dit Biscuit, Jas Béala, Chaumartin et la fille Soubère dite Mariette, maîtresse de Béala.

Tout l'intérêt du procès se concentre sur Ravachol, l'étoile de la troupe.

La fille Soubère reste le visage enfoui dans son mouchoir.

Pendant la lecture de l'acte d'accusation on passe en revue

LA TABLE DES PIÈCES À CONVICTION.

Placée au-dessous des membres de la Cour, elle offre un rare coup d'œil.

Voici plusieurs pans de mur provenant des explosions, crénelés de toutes parts et qui font penser à des bas-relief antiques, d'énormes poutres littéralement *déchirées*, des fourneaux, des bocaux remplis encore de substances sans doute rien moins qu'inoffensives, un modèle de bombe en bois amorcée (une sorte de poire), des caisses, des malles, un lit de fer, des matelas, un devant de feu tordu, une table à manger, un cruchon de Wynand-Fockink, qui a dû, depuis son origine, contenir bien des choses; enfin, tirant l'œil au dessus de ce véritable inventaire, un chapeau haut de forme aussi hérissé de poil que le Ravachol d'antan. C'est le chapeau qu'il portait le jour de l'explosion du boulevard Saint-Germain.

Le public debout, le seul admis, est peu nombreux à raison des consignes sévères. Quatre bancs sont entièrement occupés par des membres de la presse étrangère.

Lhérot, le beau-frère de l'infortuné Véry, est arrivé un des premiers. Le malheureux est presque sourd depuis l'explosion de la veille. Il est très ému, et raconte la catastrophe.

Un certain nombre de témoins ont été cités par le ministère; parmi eux, M. le conseiller Benoît et M. l'avocat général Bulot.

De son côté, Ravachol a fait citer comme témoin à décharge l'anarchiste Lebouchér, actuellement détenu à Mazas, Jas Béala: la veuve Lecarpentier, Vialard et Auglade; Chaumartin; Lagrange, Hilbert, Lange, Séguin, Laurent, Chalayer et Bocquillon.

L'INTERROGATOIRE DE RAVACHOL.

M. LE PRÉSIDENT GUÈS: Kœnigstein, levez-vous, Ravachol est le nom de votre mère.
R. Oui Monsieur.
D. Vous avez trente-deux ans; vous demeuriez en dernier lieu à Saint Mandé; vous n'avez jamais été condamné?
R. Jamais.
D. C'est exact; mais les renseignements recueillis sur votre compte dans la Loire, où vous êtes né, sont déplorables....
RAVACHOL: Oh!....
D. Vous étiez considéré comme un faux monnayeur, un habile contrebandier, et comme un malfaiteur des plus dangereux.
Telles sont les conclusions du rapport de la police de Saint Etienne. En outre, chez vous, on a trouvé, à Saint Denis, deux revolvers une fausse barbe, deux flacons d'acide nitrique, et un très grand nombre de produits chimiques. Avez-vous quelque chose à dire à cet égard?
R. Non, Monsieur.
D. Je dois dire que vous avez reconnu les deux crimes qui vous sont reprochés. Mais vous n'avez pas fait ces aveux spontanément. Vous avez nié tout d'abord vous renouvelez aujourd'hui vos déclarations de l'instruction?
R. Oui, Monsieur.
ME LAGASSE: Monsieur le président, Ravachol est un peu dur d'oreille. Auriez-vous l'obligeance de le faire approcher de la Cour?
M. LE PRÉSIDENT: Rien n'est plus simple.

Ravachol est amené entre deux gardes, face à face avec le président.

D. Vous avez donc avoué être l'auteur des explosions du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy. Vous êtes même entré dans de longs détails. J'ajoute que ce ne sont pas les seuls crimes qui vous ont été reprochés. Mais aujourd'hui, vous n'avez à répondre que des deux premiers.
R. Je déclare que, si l'on m'interroge sur les crimes autres que les explosions, je m'abstiendrai, et garderai le silence.
D. Vous userez de votre droit; mais puisque vous ne voulez pas en parler, je vais en dire, moi, quelques mots. Vous avez, à Chambles, tué pour le voler un malheureux vieillard, âgé de quatre-vingt-douze ans. Vous vous êtes emparé de ses économies, une trentaine de mille francs. On vous a arrêté; vous vous êtes évadé. Il y a dans votre existence une femme; cette femme, vous la savez, a été, pour complicité dans ce crime, condamnée à sept ans de travaux forcés par la Cour d'assises de la Loire parce qu'elle avait recélé une partie de la somme par vous volée à cet infortuné vieillard. Vous êtes entré, à l'instruction, très amplement dans d'autres récits de crimes que vous auriez commis; vol avec effraction, fausse monnaie, contrebande, violation de sépulture, etc.... J'indique simplement ces faits, et, moi, président d'assises, je dis que ce passé est horrible....
Enfin, pour revenir aux faits, lorsque vous avez été arrêté à Saint Denis, on a trouvé chez vous une somme de 7,000 fr. D'où provenait-elle? De l'assassinat de l'ermite de Chambles?
R. C'est ça, Monsieur. (Mouvement.)

On n'entend presque aucune des demandes du président ni des réponses de l'accusé. C'est entre eux un colloque à voix basse; aussi, à un moment, sur la demande du même Me Lagasse qui déclare ne rien entendre du banc de la défense, Ravachol regagne sa place au banc des accusés. Cet incident décide l'un et l'autre à hausser le ton.

D. Dans vos relations avec Chaumartin, vous ne lui avez pas raconté votre passé?
R. Non.
D. Vous ne lui avez rien dit?
R. Non.
D. Cependant, il le connaissait.
R. J'avais intérêt à le lui cacher et à garder vis-à-vis de lui une situation différente de ma situation véritable.
D. Veuillez vous expliquer maintenant sur le mobile qui vous a poussé à commettre les deux crimes dont vous avez aujourd'hui à répondre.
R. J'ai été rendu furieux par les débats de l'affaire des anarchistes de Clichy; j'ai voulu les venger, parce que j'ai trouvé que M. le président Benoît avait été très partial contre Dardare, Decamps et leurs coaccusés.
D. Comment le saviez-vous, vous n'assistiez pas aux débats?
R. Je l'ai entendu dire par des amis qui y ont assisté et par les journaux.
D. Mais les journaux ont dit, au contraire, que M. le président Benoît avait été très impartial.
Et M. le substitut Bulot?
R. Il avait requis la peine de mort contre Decamps, qui est père de famille, alors cela m'a exaspéré....
D. Mais ce n'est pas une circonstance atténuante pour quelqu'un qui a commis un crime que d'être père de famille. Ceci est une opinion qui vous est personnelle, Ravachol, et j'ai beaucoup de raisons pour me défier de vos opinions.
Enfin, quoi qu'il en soit, vous avez laissé un certain laps de temps s'écouler avant de vous venger.
Un soir, vous vous rendez donc en compagnie de Simon et de Béala à Clichy-Levallois, avec l'intention de faire sauter le commissariat de police et le commissaire.
R. Oui, parce que la police s'était montrée d'une brutalité révoltante vis-à-vis de Decamps et de Dardare; qu'une fois arrêtés, les agents les avaient frappés comme des brutes avec des nerfs de bœuf.
D. Cependant vous avez renoncé à ce projet; pourquoi?
R. Parce que je voulais frapper plus haut.
D. Aviez-vous l'intention de tuer l'agent qui se trouvait devant le commissariat de police?
R. Oui, j'en avais l'intention, mais ce sont mes amis Béala et les autres qui m'en ont empêché.
D. Arrivons à l'explosion du boulevard Saint-Germain, No 136. Racontez ce que vous avez fait ce jour là.
R. J'avais pris l'adresse de M. Benoît dans le *Bottin*; je me suis rendu chez lui; je suis monté au deuxième étage, j'ai déposé l'engin et j'ai allumé la mèche, puis je suis sorti et j'ai attendu en bas, près de la porte.
D. Vous avez même déclaré à l'instruction que l'explosion avait été si forte que vous aviez cru que la maison tombait sur vous. Vous aviez un chapeau haut de forme, afin de pouvoir pénétrer plus facilement dans la maison.
Etiez-vous seul, ou accompagné?
R. J'étais seul.
D. A l'instruction vous n'avez pas fait cette réponse. Vous avez simplement dit en parlant de vos complices: "C'est à eux de s'expliquer."
Vous étiez tellement animé contre M. Benoît que, avant l'explosion du 11 mars, vous vouliez le frapper d'un coup de marteau ou d'un coup de pistolet, et vous portiez toujours sur vous pistolet et marteau.
R. Je l'ai dit, en effet.
D. Ce jour-là, vous êtes rentré à Saint-Denis, par le tramway, avec Simon et Béala.
R. Je ne me rappelle pas très bien.
D. Vous étiez même très gai tous les trois, vous vous amusiez fort d'un échange de coiffures au retour de votre expédition.
R. Si j'ai dit cela à l'instruction, j'ai menti. Je n'ai pas très bonne mémoire.
D. Le surlendemain, Chaumartin et plusieurs autres de vos camarades vous ont surpris chez vous en train de fabriquer, en compagnie de Simon, des substances explosives qui vous ont servi à faire sauter la maison de la rue de Clichy.
R. Je ne me souviens pas si ce sont ces substances qui m'ont servi pour cette explosion.
D. Vous en avez tellement fabriqué que vous ne vous en rappelez plus.
Et l'adresse de M. Bulot, comment l'avez vous eue?
R. Sur le *Bottin*.
D. Vous aviez déménagé de Saint-Denis pour aller vous installer à Saint Mandé. Vous ne vous faisiez plus appeler Léon Léger, mais Laurent. Pourquoi?
R. Parce que je savais qu'on me recherchait sous le nom de Léger.
D. Vous étiez accompagné de deux individus, le 20 mars, jour de votre déménagement. Voulez-vous faire connaître leurs noms?
R. Non, non.
D. Et vos meubles, que sont-ils devenus? Voulez-vous répondre?
R. Pas davantage.
D. Bien. Arrivons au dernier attentat, celui du dimanche, 27 mars.
R. Ce jour là, j'ai déjeuné à Saint-Mandé, ma valise étant prête, je suis parti, il était six heures vingt minutes du matin.
D. Qu'y avait-il dans cette valise?
R. L'engin, de la poudre pour amorcer, de la sébastine et de la dynamite.
LE PRÉSIDENT (d'une voix grave): C'était un engin formidable!—Continuez!
R. Arrivé rue de Clichy, 139, je suis monté au deuxième; j'ai ouvert ma valise; mes cartouches s'étaient déplacées: je les ai remises en état, j'ai amorcé la bombe, j'ai allumé la mèche et je suis redescendu.
D. Quelle longueur avait la mèche?
R. 80 centimètres environ.
D. C'était une certaine longueur, elle vous permettait d'avoir le temps de vous éloigner.
R. Parfaitement.
D. L'explosion s'est produite; avez-vous vu le résultat?
R. Non, non, je ne l'ai appris que par les journaux.
D. Après l'explosion, où êtes-vous allé?
R. J'ai redescendu la rue de Clichy, je me suis égaré un instant, j'ai repris la voiture Jardin des Plantes-Batignolles pour voir l'effet produit par l'explosion, mais l'omnibus est passé par derrière, je n'ai rien vu; je suis allé ensuite déjeuner dans un restaurant du boulevard Magenta....
D. Qui, malheureusement, est devenu depuis célèbre, tristement célèbre....
R. Le garçon de cet établissement se plaignait du métier militaire; j'ai causé avec lui, et j'ai tâché de l'amener à mes opinions.
D. L'avez-vous converti?
R. Malheureusement, il est probable que non.
D. C'était bien imprudent à vous. Vous êtes surtout un homme audacieux, un homme d'action.
Il est regrettable seulement que l'homme qui professe et pratique vos théories ait le passé déplorable qui est le vôtre, qu'il ait assassiné un pauvre vieillard de quatre-vingt-douze ans qui le suppliait de le laisser vivre quelques années encore....
RAVACHOL: Vous ne pouvez pas savoir ce que ce malheureux vieillard m'a dit.... (Rires prolongés.)
D. Voici votre interrogatoire à peu près terminé.
Avez-vous quelque chose à dire?
RAVACHOL (dépliant une feuille de papier): Oui, je veux expliquer pourquoi j'ai accompli l'acte qui a frappé M. Benoît et M. Bulot. Premièrement, parce que M. Benoît avait été trop partial dans le jugement des anarchistes Decamps, Dardare et Léveillé; deuxièmement, parce qu'il n'a prêté aucune attention aux plaintes des accusés qui avaient été frappés au poste par des gardiens de la paix; troisièmement, parce que M. Bulot a requis la peine de mort contre Decamps, un malheureux père de famille.
Quant aux victimes involontaires que j'ai faites, je le regrette sincèrement. J'ai voulu effrayer ceux qui sont les soutiens d'un état de chose qui est la cause de maux plus grands encore. J'ai voulu assurer le triomphe de nos idées, la triomphe de l'anarchie, le partage égal de tous les biens de la terre.
L'anarchie serait une grande famille où le plus faible serait protégé par tous. Voilà notre rêve. Mon intention était de terroriser afin que l'on jetât sur nous un regard attentif qui portât à la réflexion. Alors, on verrait en nous moins des criminels que des défenseurs des opprimés.—J'ai dit.
D. Une dernière question.
Au moment où vous avez été arrêté, vous avez déclaré qu'il restait encore 270 à 300 cartouches de dynamite. Voulez-vous indiquer où sont ces cartouches?
RAVACHOL: Non.

LES COMPLICES.

L'interrogatoire de Ravachol est terminé. Celui de ses complices commence. C'est d'abord le tour de Simon dit Biscuit, dix-neuf ans.

La bombe saisie à son domicile, il l'a trouvée dans la rue; la fausse barbe, elle n'était pas à lui.

Il explique que, se trouvant à Saint-Denis, et ayant fait la connaissance de Ravachol, on est venu à causer de l'affaire de Decamps devant le jury.

R. Nous avons alors décidé, poursuit Simon, de rechercher l'adresse de M. Benoît, et d'aller déposer une bombe chez lui;....
D. Comme cela, tout simplement....
R. Parfaitement, Monsieur. (Rires.)
D. Continuez!
R. Je me suis donc rendu à Paris, j'ai pris l'adresse de M. Benoît; puis, un jour, Ravachol a apporté sa bombe chez Béala et nous sommes partis de chez ce dernier pour nous rendre boulevard Saint-Germain.
Ravachol a pris l'intérieur du tramway; moi j'étais sur l'impériale avec Béala et la fille Soubère; elle était entre nous, on lui a fait placer la bombe sous ses jupons.
D. Elle savait que c'était une bombe?
R. Non, Monsieur, on lui avait dit que c'était seulement pour passer la barrière. Je suis descendu devant les Bouffes-du-Nord, Mariette Soubère était descendue avec Béala aussitôt après la barrière.
D. Mais pourquoi vous êtes-vous arrêtés tous en chemin, au lieu d'accompagner jusqu'au boulevard Saint-Germain Ravachol?
R. Parce que Ravachol nous avait dit qu'il ferait bien le coup tout seul.
D. Vous savez pourtant que Ravachol a déclaré qu'après l'explosion vous étiez rentrés tous les trois ensemble.
R. Oh! pas du tout, Monsieur. Ce soir-là, j'étais couché à neuf heures.
D. Et que pendant qu'il montait l'escalier du 136, boulevard Saint-Germain, vous faisiez le guet?
R. Qui que c'est qui a dit ça! (Rires.)
D. C'est Chaumartin.
R. Eh bien, il a menti!
D. Et notez bien que cela est vraisemblable, le récit de Chaumartin. Car vous aviez assisté aux débats de l'affaire Decamps; vous étiez très animé contre M. le président Benoît, et vous disiez qu'il fallait le châtier. Il était donc naturel que vous prissiez part à l'expédition du boulevard Saint-Germain.
R. Ce n'était pas la peine, puisque Ravachol avait déclaré qu'il suffirait bien.
D. Vous êtes accusé d'un autre crime, celui d'avoir préparé les explosifs qui ont servi à l'explosion de la rue de Clichy.
R. J'ai pu les manipuler, mais je ne savais pas quelle en était la destination. Ravachol me disait que c'était des expériences pour voir "si c'était bon".
D. Vous êtes là, vous aidez Ravachol à fabriquer la nitro glycérine, vous voyez un thermomètre monter à 20 degrés et vous ne savez pas à quoi tout cela peut servir. Cela n'est pas vraisemblable!
R. Parfaitement si, Monsieur.
D. Et vous ne répondez ainsi que parce que vous comprenez la responsabilité qui pèse sur vous.
M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL (à Simon): Je vous ferai observer que le 6 avril, au cours de votre interrogatoire devant le juge d'instruction, vous avez déclaré qu'en partant de chez Chaumartin vous saviez ce qu'on allait faire.

Simon possède un tic qui, à la longue, met l'auditoire en gaîté, c'est l'expression *parfaitement* qui revient à chaque réponse comme une antienne.

L'audience est suspendue après son interrogatoire; il reste encore ceux de Chaumartin, Béala et Mariette Soubère.

Mais à mesure qu'on s'éloigne de Ravachol l'intérêt diminue. Nous résumerons donc brièvement cette partie des débats.

Chaumartin a trente-cinq ans; il n'a jamais été condamné. Il a connu Béala à Saint-Etienne. Celui-ci l'a chargé de remettre à Ravachol une somme de 3,000 fr.; il n'en connaissait pas l'origine. Béala lui a remis également des cartouches de dynamite et en a apporté lui-même une certaine quantité à Saint-Denis, lorsqu'il a quitté Saint-Etienne. Chaumartin a appris par Ravachol le vol de dynamite à Soisy-sous-Etiolles; il lui a même dit qu'il était l'un des auteurs de ce vol.

D. (à Ravachol): Vous entendez, Ravachol!
RAVACHOL: Peut-être bien.
D. (à Chaumartin): Vous avez même déclaré à l'instruction que Ravachol vous avait dit que pour sa part il avait reçu de 200 à 220 cartouches de dynamite.
R. Je ne me rappelle pas bien.
D. On se réunissait souvent chez vous. Simon, Gustave Mathieu, Mariette Soubère et Ravachol.
R. Ravachol, surtout.
D. Vous avez appris, au cours d'une de ces réunions, qu'on devait aller faire sauter le commissariat de police de Clichy, et que Ravachol avait voulu tuer l'agent qui le gardait?
R. Oui.
D. Et pour l'expédition du 136, boulevard Saint Germain, que s'est-il passé?
R. Ravachol, Béala, Mariette Soubère, Simon et moi, nous sommes partis ensemble.
D. Et qui portait la bombe, la marmite?
R. Ce n'est pas moi. Je suis sorti de chez moi ce soir-là avec les autres, c'est-à-dire en même temps qu'eux, mais je ne les ai pas accompagnés.
D. Béala cependant déclaré qu'au départ vous portiez la marmite.
BÉALA: Je l'ai dit à l'instruction; mais je ne suis pas bien sûr que Chaumartin la portait ce jour-là.
CHAUMARTIN: Demandez aux autres coaccusés si je l'ai portée un seul instant?
D. Si vous n'êtes pas allé plus loin, c'est que quelqu'un a fait remarquer que vous étiez père de famille, et qu'il ne fallait pas que "vous allies au feu."
RAVACHOL: C'est exact. Quant à la marmite, c'est moi qui l'ai portée de la maison au tramway. Au tramway, je l'ai remise à Béala, et je l'ai reprise ensuite. Chaumartin ne l'a jamais portée.
D. (à Chaumartin): Avez-vous su ensuite ce qui s'était passé.
R. Oui, par Ravachol. Mais je tiens à dire que ce n'est pas parce que je suis père de famille que je n'ai pas fait partie de l'expédition, c'est parce que j'ai compris qu'on allait commettre des actes que je réprouvais.
D. Ravachol vous a-t-il dit qu'il était seul ou accompagné?
R. Il m'a raconté qu'ils étaient tous les trois, et que, en revenant, Béala avait eu la "venette".
RAVACHOL: Chaumartin ne doit pas très bien se rappeler.

Chaumartin est également accusé de complicité dans l'attentat de la rue de Clichy.

Il a surpris, dit-il, Ravachol et Simon, le 13 mars, en train de faire un mélange. Ravachol l'a prié de l'aider un peu; mais il était effrayé; il avait peur "que ça ne saute"; cependant il a remué un instant le mélange avec une cuiller.

D. Est-ce qu'on n'a pas parlé de M. Bulot ce jour-là?
R. Non, Monsieur.
D. On n'a pas parlé de faire sauter les maisons?
R. Non, Monsieur.
D. Et vous, Simon?
SIMON: *Parfaitement* non, Monsieur le président. (Rires.)
M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL: N'avez-vous pas déclaré au juge d'instruction qu'à peu près à la même époque il avait été question dans la petite bande de faire partir une bombe dans le Palais de Justice, et que Gustave Mathieu avait parlé d'indigner Ravachol; afin que le coup fût meilleur, il lui avait même signalé une galerie où il passe beaucoup de magistrats?
CHAUMARTIN: Oui, Monsieur.
D. Comment le saviez-vous?
R. Je discutais avec Mathieu, et c'est lui qui m'en avait instruit.
ME LAGASSE: Chaumartin pourrait-il répéter ce qu'il a dit à l'instruction du caractère de Ravachol?
R. J'ai pu dire, en effet, que Ravachol avait une figure très sympathique et très humanitaire. Il obligeait les malheureux, et était très doux, il jouait avec mes enfants. Il a donné souvent de l'argent à Mme Decamps.
ME LAGASSE: Ne buvait-il pas que de l'eau? (Rires.)
R. Oui, Monsieur.
D. Enfin, Ravachol ne s'occupait-il pas exclusivement de sa politique et de ses idées?
R. Ah! ça, je n'en sais rien.

Béala, l'accusé suivant, passe, lui, pour un ouvrier laborieux, mais sournois.

Il nie avoir remis 3,000 fr. à Chaumartin pour Ravachol, mais reconnaît avoir expédié trois revolvers à Chaumartin. Il a même donné le faux nom de Forestier à l'armurier, et ne sait trop que répondre lorsque le président lui en demande la raison.

Il conteste avoir apporté à Saint-Denis des cartouches de grisoutine (dynamite), venant, aurait-il déclaré à Chaumartin, de l'île Canarie.

Il a fait partie de l'expédition du commissariat de Clichy, et a porté l'engin. Mais il a reculé lorsqu'il a aperçu l'agent qui se trouvait devant la porte.

Quant à l'expédition du 136, boulevard Saint-Germain, il savait que Ravachol se rendait à Paris avec la dynamite; mais il ignorait absolument ses projets.

D. Vous avez cependant tenu vis-à-vis de Chaumartin un propos qui semble singulièrement établir le contraire. "Il ne suffit pas de causer, disiez-vous, il faut agir."
R. C'est absolument faux. Je voulais au contraire remettre de jour en jour.

MARIETTE SOUBÈRE.

Mariette Soubère, jamais condamnée, a vingt-trois ans. Elle est plieuse. Renseignements assez favorables; vit depuis cinq ans avec Béala.

C'est une brune assez timide d'aspect, et point laide. Une mantille de dentelle noire lui entoure les cheveux. Elle ignorait totalement la nature du paquet qu'on l'avait chargée de cacher.

D. Pourquoi accompagniez-vous vos coaccusés?
R. Pour leur faire plaisir.

Mariette Soubère répond sans conviction.

Son interrogatoire est d'ailleurs très court.

L'audition des témoins commence aussitôt après

LES TÉMOINS.

Le premier est M. le conseiller Benoît, qui a présidé les débats de l'affaire Decamps et Dardare.

—Ma déposition, Messieurs, sera très courte, dit M. Benoît.

L'honorable magistrat eût pu ajouter qu'elle serait très difficile à recueillir, car on a grand peine à l'entendre; sa voix tombe à la fin de chaque phrase, et ne dépasse guère le banc des jurés auxquels il s'adresse.

—Veuillez élever un peu la voix, je vous prie, lui fait observer M. le président Guès.

M. Benoît raconte, il nous semble, que ce jour là, il était en ville, et qu'il a été informé de la catastrophe par son domestique que l'émotion empêchait presque de s'exprimer. Il s'est empressé de sauter dans une voiture. La maison n'offrait que ruines, et les débris de toutes sortes l'ont empêché d'y pénétrer.

Le témoin n'a pas songé tout d'abord que l'attentat pouvait le viser personnellement; il croyait plus volontiers à un accident, ou à une bombe déposée dans sa maison par hasard, comme elle eût pu l'être ailleurs. Mais il s'est rendu bientôt compte que l'explosion pouvait être la réponse des anarchistes aux procès présidés par lui à Paris et à Reims.

Après M. Benoît, M. Bulot, substitut du procureur général, est introduit.

Il donne quelques détails sur l'explosion de la 139 de la rue de Clichy. La fumée, très épaisse, l'empêcha un instant de rien distinguer. Il descendit par l'escalier de service et, après avoir traversé les étages inférieurs, qui offraient un aspect épouvantable, il aperçut une malheureuse femme qu'on emportait et que l'explosion avait grièvement blessée. Il entre ensuite dans une description fort complète de l'état dans lequel se trouvaient les différentes pièces de l'immeuble, après la catastrophe.

On entend ensuite M. Girard, directeur du Laboratoire municipal, qui a été chargé de constater les suites des explosions. Il décrit le contenu et le mécanisme des bombes.

Les dégâts de l'immeuble du boulevard Saint-Germain peuvent être évalués, dit-il, à 40,000 fr. Ceux de l'immeuble de la rue de Clichy dépassent 120,000.

UN INCIDENT.

A ce moment la déposition de M. Girard est interrompue par une suspension de quelques minutes. Lorsqu'elle est reprise, M. Girard revenant à la barre, Me Lagasse défenseur de Ravachol, demande, dans des conclusions, acte à la Cour de ce que, pendant la suspension d'audience, le témoin est resté à la barre, en communication avec le public, au lieu de se retirer, comme le veut la loi, dans la chambre des témoins.

La Cour rejette ces conclusions, le témoin Girard ayant, dit l'arrêt, terminé sa déposition, et son témoignage n'ayant pas été par conséquent interrompu.

.....Et M. Girard est invité à se retirer.

Le témoin suivant est la femme de l'accusé Chaumartin. Elle est très émue et déclare qu'elle ne sait rien.

Avec les questions de Me Lagasse à ce témoin, nous retombons dans l'idylle:

ME LAGASSE: Ravachol n'était-il pas bon aux pauvres, généreux et serviable envers ses amis, etc.?

La femme Chaumartin répond affirmativement, mais ce qui émeut davantage, c'est le sanglot étouffé de la malheureuse lorsqu'elle regagne sa place, en embrassant avec force son enfant, une fillette de quatre ans: "Prie ces Messieurs d'avoir pitié de ton père, ma pauvre chérie, gémit-elle; car, sans lui, nous sommes dans la misère, et c'est terrible ce qu'on souffre."

Chaumartin a courbé la tête, très secoué aussi par cette scène.

On entend M. le docteur Laugier, qui a examiné les personnes blessées par les explosions. Quatre ont été blessées légèrement, trois autres gravement atteintes.

Le témoin Chevallier, un jour qu'il était chez Ravachol, l'a surpris en train de faire des mélanges. "C'est pour faire sauter les maisons," lui a dit celui-ci. Simon était avec lui et l'aidait.

Lhérot succède à Chevallier.

A la vue de celui qui l'a fait arrêter, Ravachol ne quitte pas l'air goguenard qu'il a pris dès l'ouverture des débats. Aux détails que donne le témoin sur les soupçons qu'il a éprouvés à l'égard de Ravachol, celui ci s'oublie même parfois jusqu'à rire de très bon cœur.

Quand je fus convaincu que c'était lui, poursuit Lhérot, je prévins M. Véry mon beau-frère, et lui dis d'aller prévenir le commissaire de police en ayant soin de ne pas avoir l'air de se presser pour ne pas donner l'éveil à Ravachol....

M. LE PRÉSIDENT: Très bien, très bien. (Rires.)

M. le président Guès, la déposition de Lhérot terminée, lui adresse d'ailleurs des félicitations plus complètes, et le compliments du grand service qu'il a rendu à tous.

LHÉROT: Merci, Monsieur.

On arrive aux témoins à décharge: les nommés Lagrange, Hilbert, Lanze, etc...., tous ceux, enfin, que nous avons déjà cités au début de ce compte rendu.

Ils donnent des renseignements favorables sur les différents accusés. Ravachol était "trop bon", dit l'un; Chaumartin, déclare un autre, est "un homme honnête, doux, serviable....bon travailleur mais facile à entraîner". Béala, un bon ouvrier, intelligent, bonne conduite....

—Doux comme un agneau, finit par conclure M. le président en entendant l'éloge que fait de cet accusé le témoin Séguin. (Rires.)

Un témoin, le nommé Chaloyer, vient au nom d'un syndicat d'ouvriers mécaniciens, déclarer que pour lui et ses camarades, Chaumartin n'est pas un anarchiste, mais un travailleur, et qu'il n'a jamais dû "tremper dans la dynamite".

On clôture avec le cordonnier Lebouchér, actuellement détenu, un parleur.

D. Votre domicile?
R. Mazas. (Rires.)

Lebouchet vient laver Ravachol des accusations dont il est l'objet dans la presse et l'opinion publique. Lui, un assassin? Lui, un voleur? Allons donc! C'est une personnalité méconnue. S'il a tué, s'il a volé, ce n'était pas pour lui, mais pour les autres, pour secourir quantité d'orphelins et de veuves......

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL: Vous venez de produire en faveur de Ravachol un témoignage éloquent mais un peu suspect. Le 28 mars, en effet, alors qu'on cherchait partout Ravachol sous le nom de Léon Léger, vous avez au moment de votre arrestation tenté de donner le change au profit du vrai Ravachol, en vous faisant passer vous-même pour Léon Léger.

L'audition des témoins étant terminée, la parole est donnée à M. le procureur général.

M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE.

Le chef du parquet de la Cour n'a voulu laisser à personne autre qu'à lui l'honneur et le danger de requérir. Dans un langage d'un éloquent bon sens et avec la vigueur dont il a déjà maintes fois fait preuve à l'heure du péril, il a montré au jury les accusés sous leur vrai jour.

Nous avons assisté, au dit-il, Messieurs les jurés, depuis le début aux heures, à un essai de revanche du procès Decamps. On veut faire de Ravachol un personnage, un homme au petit manteau bleu, un héros. Je les connais ces malfaiteurs vulgaires, qui ajoutent à leurs méfaits on ne sais quoi qui ressemblerait à de la mise en scène. C'en sont les poses à du crime!

Quand se sont produits ces épouvantables explosions l'opinion publique tout entière a crié d'abord à l'espace tout et reproché au parquet d'aller trop lentement. Et puis, peu à peu cette même opinion s'est modifiée en a par é de fanatisme, de théorie sociale, et on a accusé le parquet d'aller trop vite. Et hier soir encore, une abominable catastrophe ensanglantait à le restaurant Véry, faisant plusieurs victimes, due à cette bande, due peut-être à Ravachol (s'adressant à lui), à ces cartouches dont vous n'avez point voulu révéler la cachette.

Eh bien, Messieurs les jurés, pour moi, les anarchistes ce sont les chauffeurs d'autrefois comme ces malfaiteurs de droit commun, sauf que leurs descendants préfèrent opérer dans les villes, et que le fusil à pierre a été remplacé par les produits de la science moderne. C'a gesondé un parti politique! Allons donc! Les uns et les autres ont déclaré la guerre, non pas à un régime, mais à la civilisation elle même, et ne font pas plus partie d'un groupe politique qu'un ulcère ne fait partie du corps. (Mouvement.)

M. Quesnay de Beaurepaire, abordant ensuite le procès, examine la responsabilité de chacun des accusés.

Enfin, dans une péroraison élevée l'éminent chef du parquet de la Cour requiert la peine capitale contre Ravachol et Simon, ne s'oppose pas à ce que le jury montre quelque indulgence en faveur de Chaumartin et de Béala, et s'en remet à lui pour statuer sur le sort de Mariette Soubère.

Supposez un seul instant, Messieurs les jurés, dit M. Quesnay de Beaurepaire, que vous vous laissiez intimider par les menaces dont vous avez pu être l'objet, serait vous faire injure et vous méconnaître. En toutes circonstances, la magistrature a fait son devoir. M. le conseiller Benoît a présidé, M. l'avocat général Bulot a requis son avec sévérité mais avec impartialité. Vous ferez aussi le vôtre, parce que tant qu'il y aura en France des lois et une patrie, il y aura des magistrats et une armée pour les défendre. (Long mouvement.)

A huit heures, l'audience est suspendue. Elle est reprise à neuf heures pour les plaidoiries.

LA DÉFENSE.

Nos lecteurs n'attendent certainement pas que nous reproduisions, même résumées, la plaidoirie du jeune Me Lagasse pour Ravachol et les défenses présentées au nom des autres accusés par ses confrères.

Pour Me Lagasse, Ravachol est un miséreux et un sincère.

Il est l'apôtre de la révolution sociale, de l'armée sans cesse grossissante des malheureux que ces poursuites, que l'arrestation des 40 anarchistes aujourd'hui sous les verrous, et qui ne comparaîtront jamais en justice ne sera pas elle même assez puissante pour emmurer.

Le crime de Ravachol n'est pas un crime de droit commun. Et Ravachol est prêt à tout.

Tel est le thème du premier défenseur, qui n'ose pas prononcer le mot d'acquittement, mais qui, peu logique avec l'attitude qu'il vient de prêter à son client, laisse échapper celui de circonstances atténuantes.

Mes Deschamps, Fourcade et Eugène Crémieux présentent ensuite la défense des autres accusés.

Les débats sont terminés à une heure et demie du matin.

Ravachol, à qui M. le président Guès demande s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense, tire un papier de sa poche et, lisant:

—J'ai cru mes actes légitimes. Puissent mes victimes involontaires me pardonner!

LE VERDICT.

Les plaidoiries ont été terminées vers deux heures du matin.

Le jury après une délibération de deux heures et demie rend le jugement suivant:

RAVACHOL et SIMON, dit "Biscuit," aux travaux forcés à perpétuité.

BÉALA, CHAUMENTIN et la fille SOUBÈRE sont acquittés.

AUTOUR DU PALAIS DE JUSTICE.

Les mesures d'ordre les plus sévères avaient été prises pour éviter l'encombrement des couloirs et des salles d'audience. Toutes les grilles extérieures du Palais avaient été fermées et on ne laissait pénétrer que les avocats et les personnes établissant qu'elles avaient affaire dans le Palais de Justice.

De nombreux agents, sous la direction de M. Debeury, inspecteur divisionnaire, se promènent devant les grilles et autour du Palais, interdisant tout stationnement.

Dans les couloirs se tiennent en permanence des agents de la Sûreté et des brigades de recherches qui ont pour mission d'empêcher les curieux de se grouper et d'arrêter les anarchistes qui parviendraient à s'introduire dans le palais.

Une centaine de curieux ont commencé à se masser devant le Palais de Justice à partir de dix heures du matin; des agents, en vertu de leur consigne, les ont refoulés à une centaine de mètres des grilles du monument.

Au fur et à mesure que l'heure s'avance, les curieux affluent en nombre plus considérable, mais obéissent docilement aux injonctions de la police.

A deux heures et demie, deux anarchistes, un homme et une femme, qui passaient devant la grille d'honneur du Palais de Justice, ont été arrêtés par les agents des brigades de recherches au moment où l'homme disait à haute voix:

—C'est dans cette boîte-là que les cochons de bourgeois jugent en ce moment notre ami Ravachol.

Ces deux anarchistes ont été conduits au cabinet de M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires. Ils ont déclaré se nommer Edouard Colliard et Mathilde Piffer dite "Gentille." Ils ont été écroués au Dépôt pour être mis à la disposition de M. Atthalin, juge d'instruction.

On a également arrêté dans la soirée un ivrogne qui injuriait les agents.

C'est à cela que se sont bornés les incidents soulevés hier autour du Palais.

Nous lisons, dans le *Journal des Débats*:

Le procès qui s'est engagé, hier, devant la Cour d'assises de la Seine, comptera au nombre des causes célèbres de notre temps. Les débats de l'affaire n'ont pas offert, par eux-mêmes, un bien vif intérêt. Il ne s'agissait pas de faire la lumière sur des faits obscurs ni d'établir une culpabilité contestée. Le ministère public n'avait pas à convaincre le jury de la vérité de l'accusation. Le principal inculpé avouait ses crimes. Il s'en glorifiait même, avec une audace et un cynisme que rendaient les témoignages à charge fort inutiles. L'intérêt de l'affaire était ailleurs. Il était dans les attentats qui avaient amené la poursuite, dans ces actes systématiques de sauvagerie et de vengeance commis au grand jour, en pleine civilisation, au cœur de Paris, sous l'œil de la police impuissante et désarmée. Il était dans les circonstances qui avaient entraîné l'arrestation de Ravachol. Il était aussi, et surtout, dans l'abominable attentat de lundi soir, dans cette odieuse tentative d'intimidation dirigée par des malfaiteurs inconnus contre les magistrats et les jurés appelés à décider du sort des cinq accusés d'hier.

La vraie lutte n'était plus entre le ministère public et la défense. Elle était entre la société tout entière et une bande de criminels dont une partie seulement se trouvait sur les bancs de la Cour d'assises. On se demandait avec anxiété, avec angoisse, quelle serait l'issue de ce combat. On se demandait qui l'emporterait, de la terreur organisée par une Association occulte ou de l'appareil de défense sociale sur lequel une longue habitude de sécurité nous a accoutumés à compter. Voilà la cause de la poignante émotion avec laquelle on attendait l'issue de la journée d'hier. Voilà ce qui dominait les incidents, assez vulgaires en eux-mêmes, du procès qui vient de se débattre au Palais de Justice de Paris.

Nous regrettons que le jury n'ait pas en accomplir son devoir comme le ministère public avait fait le sien.

Amateurs, Attention! La vente à l'encan du contenu de la résidence de Mme C. Jacquet No 202 avenue de l'Esplanade, a lieu aujourd'hui. Curtis est l'encanteur, et 11 heures est l'heure.

Breuvage sain et délicieux. —Tel est le chocolat Ménier. Apprenez à préparer une tasse de vrai chocolat en vous adressant à MÉNIER, New-York, et obtenez échantillon gratuit avec renseignements.

TÉLÉPHONE..........479.
F. LAUDUMIEY,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 175 RUE DU BAYOU,
Près Remparts.
Voitures pour mariages, soirées, etc.
21 fév—1an

DUCATEL.—Décédé le 7 mai 1892 à l'âge de 32 ans et 6 mois, aux Bains de San Diego de Cuba, ARTHUR DUCATEL, né à la Nouvelle-Orléans, fils de Henry Ducatel et de Marie Pylymaïe Pilié.

SOLER.—Décédé hier matin à 5 heures 20 minutes, à l'âge de 5 ans 1 mois et 25 jours VINCENT J. SOLER, plus jeune fils de Narcisse Soler et d'Amélia Lanceoh'use, natif de la Nouvelle Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à 2 heures et demie. Le convoi partira de la demeure des parents, coin des rues St-Ferdinand et N. Peters.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré jeudi 12 mai 1892, à la Cathédrale St Louis à huit heures A. M., pour le repos de l'âme de AUGUSTE DABEZIES si de son fils EUGÈNE. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.
De la part de la famille. 8 mai—2f

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite à l'église Saint Joseph, rue Commune, le vendredi 13 mai, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de feu LÉON LAMOTHE. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.
De la part de sa veuve et de ses enfants.
8mai—8 12—Dim Jeu

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré vendredi prochain, le 13 mai, à l'Eglise de l'Immaculée Conception, rue Baronne près Commune, à sept heures du matin pour le repos de l'âme de feu PIERRE VIDOU. Les parents et amis sont respectueusement invités à y assister.
De la part de sa veuve et de ses enfants.
8 mai—2f

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
Seul Agent,
129 rue Bernie, coin Toulouse.
6 juil—

Société des Laitiers.—L'élection des officiers de la dite Société aura lieu le 21 mai à 8 heures P. M. à leur local habituel. Les membres sont bien priés d'y assister.
Par ordre de
PIERRE PUISSÉGUR, Président.
P. CAZALOT, Secrétaire.
10 mai—3f 10 15 21

Société Française du 14 Juillet.

Les soumissions, pour le programme officiel de la Fête du 14 Juillet 1892, seront reçues jusqu'au 12 courant et devront être adressées au:
Quartier-général de la Société,
193 RUE ROYALE.
7 mai—4f

$500 de Récompense!

Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie du foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales du Dr West pour le foie, lorsque les prescriptions seront suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. Méfiez-vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez B. TUMA, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne. 1er oct—1an VetU

Pharmacie St-Cyr Fourcade
CANAL ET REMPARTS.
J. F. BELOU, Succ.
Dépôt de toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits. Maison d'achat, Paris, 44, rue des Lombards. Téléphone 730.
Eau de Vichy et de Soda glacés.
Eau minérale.
Eau de Ninon de L'Enclos........$2 00
Crème " " par boîte........1 50
Poudre" "........1 50
13sept—1 an Dim Mar Jeu

LE NOUVEAU
LOUISIANA JOCKEY CLUB.

MEETING D'HIVER.
Commençant samedi, 2 janvier,
Et continuera ensuite tous les mardis, jeudis et samedis.
Les courses commenceront à 2 heures précises
En cas de renvoi un drapeau sera hissé sur le Crescent Hall à 12:30 heures.
31 déc—91—1 3 jan—mar jeu sam

SAVEZ-VOUS QUE LES
HOMESPUN BANNOCKBURN CHEVIOT CASIMIR WORSTED
Sont des Marchandises du Pays et importées en usage dans nos
SUITS FOR $12 TWELVE DOLLARS
Pas Un sur Mille peut voir la différence dans leur FAÇON, MARCHANDISE ou COUPE pour les BEAUX VETEMENTS CONFECTIONNÉS. Ils ont été réduits de 17, 18, 20 et 22 Dollars.
N'EN VOULEZ-VOUS PAS UN?
LEON GODCHAUX,
81 à 85 rue du Canal.

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,
—A UN—

Capital payé de	$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles	2,161,032 47
Surplus net	1,643,761 24
Surplus pour les détenteurs de polices	2,643,761 24
Actif brut	5,906 784 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et tient des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police que ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé plus de vingt sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie qui conque de la Nouvelle Orléans qu'un incendie aérait. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garantis) s'adresser

JAMES PRÉVOST, Agent.
125 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 fév 1 an—dim

TAPIS! TAPIS! TAPIS!
NATTES! NATTES! NATTES!
Stores! Stores!
Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,
CHEZ LEVY,
RUE DU CANAL.

Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais été excellé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons pas plus en proportion que nous ne faisons pour ceux de simple largeur. On sait peut-être pas généralement que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais que nous nous chargeons aussi de les poser, et c'est pour cela que nous avons fait venir le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées on fera voir les spécimens de notre travail.

LEOPOLD LEVY, 133 RUE DU CANAL.
Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 13sept1891—1an—DMaJ

FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
HORLOGERS, BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE DIAMANTS, MONTRES, PENDULES, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, JUMELLES, &c.
Montres soigneusement réparées et mises en parfaite état. Joaillerie de tous genres faite sur commande et réparée.
Les ordres de la campagne seront l'objet de l'attention toute spéciale de la maison.
1er sept 91—1an

VENEZ VOIR
A quel bon marché nous vendons les beaux pianos sauvés de l'incendie!
PHILIP WERLEIN,
156 rue du Canal, entre Baronne et Carondelet.
21 fév—3m—dim,mar,jeu

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.
ETABLIE EN 1849.
Campagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W.B. Lyman, Prés. G. W. Sentell, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.
jan 92—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS À LA NOUVELLE-ORLÉANS
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—91—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

LEON GODCHAUX 81-85 CANAL ST NEW ORLEANS LA

Vous ne pouvez porter votre LINGE LOURD bien longtemps encore.
—NOS—
VÊTEMENTS —DE— PRINTEMPS
SONT PRETS MAINTENANT.
Prix plus réduits que jamais, $8.00 le complet pour messieurs; $2.00 pour garçons.
1er déc 91—1 an—dim mar jeu

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
24 o 90—1 an—dim mar ven

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DÉPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.
SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.
TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.
QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui en ont eu à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourraient devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément aux lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés, et ainsi qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements énforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 19ème jour d'avril de l'année de Not e Seigneur mil-huit cent quatre vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.
Par le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en caleo.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Les cargaisons doit, autant que faire se pourra être arrimées de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc.
19 avril 3f

Magasin du Bon Marché
F. ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 RUE ROYALE - 133
Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc 91—1an

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI ANNUEL.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1891.

ACTIF.

Prêts à échéance et escomptes		$1,003,263 52
Surtirages		17,199 13
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, bons Etat et ville		336,353 50
Immeubles, meubles et installations		23,855 78
Autres propriétés foncières		41,785 42
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Prêts sur demande	$424,566 55	
Change à vue sur New York	96,116 65	
Echanges étrangers	44,992 24	
Dû par les banques et banquiers	79,673 96	
Chèques pour le Clearinghouse	286,575 91	
Monnaie courante et espèces	362,390 70	1,293,716 01
		$2,766,323 37

PASSIF.

Fonds capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		148,360 56
Dividendes non payés		14,403 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels	$1,491,600 25	
Dû aux banques et banquiers et banquiers étrangers	611,639 69	2,102,639 94
Bills et billets réescomptés		32,919 87
		$2,766,323 37

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
CHAS. H. CULBERTSON, Assist. Caissier
PIERRE LANAUX, Président.
L. O. KERNER, Vice-Président.

Bureau de la Louisiana Tanning Company, 120 rue Sud Peters, Tannerie: Promenade Carondelet, entre Broad et White. Nouvelle-Orléans, 28 avril 1892.—Avis est par le présent donné qu'à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs tenue au bureau de la compagnie ce 28ème jour d'avril 1892, à 1:30 heures P. M., la résolution suivante a été unanimement adoptée, à savoir:

Sur motion de John M. Coos, il a été ordonné que la réunion générale de cette corporation soit tenue au bureau de la compagnie le premier jour de juin 1892, à midi, pour prendre en considération et aviser aux moyens de diriger une liquidation des affaires de cette corporation, et en cas qu'une dissolution soit décrétée, de choisir par la voie du scrutin trois commissaires qui liquideront ces affaires.

En conséquence, une réunion générale des actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie le jour, la date et à l'heure comme il est spécifié dans la résolution ci dessus pour les causes également spécifiées.
A. CASAGNE, Président.
A. B. LACOSTE, Secrétaire.
29avril—29 à date.

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

JAPANESE **PILE CURE**

Cure assurée d'hémorroïdes tous genres—Externes, internes, sèches ou saignantes, aiguës, chroniques, récentes ou héréditaires. Ce remède n'a jamais failli que l'on cache. $1.00 la boîte, 6 boîtes pour $5.00, envoi par la malle tous frais payés sur la reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boîtes à la fois, promettant le remboursement des $5 en cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas T. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 81, Nouvelle Orléans, Lne. Echantillons distribués gratuitement.
12avril—1an

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
J. TUYES, Président,
EDW. J. BOBET, Vice-Président,
J. WALLACE JOHNSON, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
Edw. J. Bobet, Jules Tuyès,
Jules Andrieu, E. J. Demarest,
H. Gally, J. P. N. Baquié,
J. W. Hincks, Geo. Pitot,
Hypolite Lorenzetti, L. Bearde,
Henry Denis, H. L. Taylor.

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre certaines maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dus à mes recherches constantes et consciencieuses. Je ferai connaître les effets en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles: c'est la destruction radicale de la punaise, fléau des plus tourmentants des insectes, le bien et le plus immonde.... Mon Punaisicide Liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé—et sans toutefois.

Voici le moment de va avoir lieu l'éclos des œufs de la punaise. Il est important de saisir cette éclosion et de réduire ces œufs en poussière partout où ils sont comme incrustés.

C'est au No 154, rue St-Pierre, que l'on trouvera à trouver mon Bed Bug Kill Punaisicide, au prix de 75 sous la bouteille 24 onces.

Toute explication nécessaire sera donnée.
26 fév— Dr. C. ASSET

$250
Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez
LOUIS GRUNEWALD & CIE, Limitée.
PIANOS ET ORGUES
LES PLUS BAS PRIX!
Conditions les plus avantageuses!
TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS:
Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Mehr, Mehlin, Fisher, Pease, Sbeninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à
L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,
18 Baronne et 127 Canal,
24 janv—1 an Nlle-Orléans.

Bogel Drug Co.,
LIMITED,
RUE DU CANAL, 111,
Chimistes-Pharmaciens,
—Importateurs et marchands de—
Drogues pures, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,
PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.
☞ Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.
☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Epsom et Bartlette.
☞ Ordres de la campagne sollicités.
BOGEL DRUG Co., Limited,
RUE DU CANAL, 111.
Laboratoire, rue de Chartres, 67.
31déc—1f

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS,
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
22 RUE TCHOUPITOULAS.